

## RÉUNION DU 27 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 23 juin 2014, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Etaient présents : M. NALIS Daniel, M. BEAUDET Jean Pierre, Mmes MULLER Catherine, GRIBOVALLE Géraldine, Mme PENET Jacqueline, M. NICAISE Jean-Louis, Mme ROEDERER Brigitte, M. BRUN Jean-Claude, M. CHALLIER Hervé (*arrivée à 19h15*), Mme DEROUET Stéphanie, M. MAURICE Stéphane, M. HORNEC Gary, M. SEPIERRE Maurice, Mme THIEBAUT Anne Marie, M. PICART Joël.

M. FRESSE Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BEAUDET Jean Pierre

Mme KISZEL Patricia a donné pouvoir à Mme DEROUET Stéphanie

Mme NILLY Martine a donné pouvoir à M. PICART Joël

Absente : Mme DESCHAMPS Claire

Secrétaire de séance : Mme PENET Jacqueline

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

M. NALIS demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : nomination de M. PICART Joël aux commissions travaux et urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL

Après lecture de l'arrêté préfectoral n° 2014/CAB/034 et de la circulaire s'y rapportant, la désignation des membres du jury criminel pour l'année 2015 a été effectuée par tirage au sort sur la liste électorale de la commune.

Six noms d'électeurs doivent être inscrits sur la liste préparatoire.

Ont été désignés par le sort :

Mme Lydie OUDOT	n° 527
Mme FAURET Emmanuelle ép. PANCARI	n° 269
M. FRESSIN Thomas	n° 292
Mme BADETTI Isabelle ép. LAGAE	n° 30
M. LECLERC Michel	n° 417
M. FRANÇOIS Didier	n° 286

*19h15 : arrivée de M. CHALLIER*

### TRAMY : CONVENTION DE TRAVAUX POUR LE COMPE DE TIERS

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des divers points d'arrêts sur le territoire des communes-membres, le syndicat mixte TRAMY s'est chargé de porter le projet afin d'obtenir de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Syndicat des Transports d'Ile-de-France des subventions correspondant à la prise en charge du montant hors taxes des travaux.

En 2013, il a procédé à une mise en concurrence afin de désigner les entreprises chargées d'exécuter les travaux pour le compte des membres.

Cette opération a été menée dans le cadre des compétences du syndicat, chargé de l'organisation et de la gestion des lignes sur le territoire des membres.

S'agissant toutefois de réaliser des travaux sur le domaine public de ses membres, le TRAMY réalise une opération de travaux pour le compte de tiers.

Il convient donc à ce jour d'établir la convention de travaux pour le compte de tiers correspondante afin de permettre l'exécution financière de l'opération par le syndicat mixte puis le transfert de l'opération dans les comptes des membres.

L'objet de la convention est de désigner le TRAMY comme mandataire de la Ville pour la réalisation des travaux et la gestion financière de cette opération.

La durée de la convention est indexée sur la réalisation de l'opération et prendra fin après réception des travaux et expiration de la garantie de parfait achèvement.

S'agissant de la rémunération dans le cadre de cette convention :

- Le mandat exercé par le TRAMY ne donne pas lieu à rémunération
- Les travaux exécutés pour le compte de la Ville sont rémunérés dans le cadre d'un marché à prix unitaires : le montant facturé correspond aux prix du Bordereau des Prix Unitaires en fonction des quantités réellement effectuées.

La présente délibération a pour objet d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU les règles de la comptabilité publique,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des divers points d'arrêts sur le territoire des communes-membres, le syndicat mixte TRAMY s'est chargé de porter le projet afin d'obtenir de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Syndicat des Transports d'Ile-de-France des subventions équivalentes à la totalité du montant des travaux hors taxes,

CONSIDÉRANT qu'il a procédé à la mise en concurrence afin de désigner les entreprises chargées d'exécuter les travaux pour le compte des membres,

CONSIDÉRANT que s'agissant toutefois de réaliser des travaux sur le domaine public de ses membres, le TRAMY réalise une opération de travaux pour le compte de tiers,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc à ce jour d'établir la convention de travaux pour le compte de tiers correspondante afin de permettre l'exécution financière de l'opération par le syndicat mixte puis le transfert de l'opération dans les comptes des membres,

Intervention de M. SEPIERRE : à l'époque, le problème était la TVA. Les communes devaient faire l'avance des fonds.

Réponse de Mme MULLER : en effet, la commune doit faire l'avance de la TVA et pour Guérard c'est un peu plus de 100.000 €.

Le TRAMY souhaite être payé en deux fois : fin d'année 2014 et début d'année 2015.

Un échange entre les conseillers a lieu. Le Conseil Municipal manifeste son mécontentement quant à la présentation d'une telle convention après que les travaux soient réalisés.

DÉCIDE, à la majorité :

Ont voté POUR l'approbation de la convention : 6 (M. NALIS, M. BEAUDET avec pouvoir de M. FRESSE, M. SEPIERRE, M. PICART avec pouvoir de Mme NILLY)

Ont voté CONTRE l'approbation de la convention : 8 (Mme MULLER, M. NICAISE, Mme ROEDERER, M. BRUN, M. CHALLIER, Mme DEROUET avec pouvoir de Mme KISZEL, Mme THIEBAUT)

ABSTENTIONS : 4 (Mme GRIBOVALLE, Mme PENET, M. MAURICE, M. HORNEC)

- De ne pas approuver la convention-type de travaux pour le compte de tiers, jointe à la présente délibération, à conclure entre le syndicat et ses membres, en vue de la réalisation des travaux de la mise en accessibilité de divers points d'arrêt sur le territoire des communes membres du TRAMY.

## **URBANISME : CESSIION DE LA PARCELLE F 1226**

Par délibération en date du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec les époux FRAVAL, selon les articles 2044 et suivants du code civil. Ce protocole a été établi par les avocats des deux parties.

M. SEPIERRE rappelle l'historique du dossier.

Il convient désormais de rétrocéder, à titre gratuit, aux époux FRAVAL la parcelle cadastrée section F 1226 (issue de la parcelle F 935) pour 35 m<sup>2</sup>, conformément au protocole d'accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou un Maire-Adjoint à signer tout document relatif à cette vente,
- DÉSIGNE Maître LEVASSEUR-CAPDEVIELLE, notaire à Mortcerf, pour la rédaction de l'acte.

## **TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS PARLEMENTAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES GEORGÈRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du parc des Georgères, la commune de GUÉRARD peut solliciter une subvention au titre des fonds parlementaires.

Aussi, afin de finaliser ce parc, il y a lieu de prévoir des travaux de clôture.

- devis n° DE03828 de l'entreprise FORECO – clôture pour l'aire de jeux pour jeunes enfants, pour 11.653 € HT
- devis n° 2014 050 de l'entreprise TRANSALP pour l'implantation de chicanes d'accès au parc, pour 2.490 € HT
- devis n° 2014-05-22 de l'entreprise TENNIS D'AQUITAINE pour la fourniture de panneaux caillebotis à planter sur le city, pour 600 € HT

Soit un total de 14.743 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder aux travaux précités sur le parc des Georgères pour une somme totale de 14.743 € HT,
- DIT que les sommes sont inscrites au budget 2014,
- SOLLICITE une subvention au titre des fonds parlementaires,
- AUTORISE le Maire ou un Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ces travaux et à cette demande de subvention.

## **AFFAIRES SCOLAIRES : CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE POUR UNE INTERVENTION HEBDOMADAIRE SPORTIVE**

Mme GRIBOVALLE présente au Conseil Municipal une proposition du comité départemental du Sport en milieu rural de Seine-et-Marne pour une intervention sportive hebdomadaire par classe au sein de l'école élémentaire.

La convention étant en cours d'élaboration, ce point sera présenté lors du Conseil Municipal de la rentrée.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES MOULINS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE AUX COMMUNES**

M. BEAUDET présente un projet d'avenant à la convention de mise à disposition du personnel technique de la communauté de communes de la Brie des Moulins auprès des communes membres, jusqu'au 31 décembre 2014.

L'objet de cette convention porte sur l'entretien courant des bâtiments publics, propriétés de la commune, ainsi que sur la mise en place des missions relatives aux fêtes et cérémonies.

La rémunération s'effectuera en fonction de l'objet, du temps de travail effectué sur place et du matériel utilisé.

Le Conseil Communautaire a précisé, par délibération en date du 16 février 2012, les tarifs TTC à appliquer concernant les interventions, comme suit :

- 18 €/heure,
- 25€/heure avec prestation de location de matériel.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

POUR : 17

ABSTENTION : 1 (Mme MULLER)

- DÉCIDE d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du personnel technique de la communauté de communes de la Brie des Moulins auprès des communes membres, jusqu'au 31 décembre 2014.
- AUTORISE le Maire ou un Maire-Adjoint à signer ladite convention.

## **FINANCES : MAPA – CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET SALLE DE SPORTS SCOLAIRES - ATTRIBUTION DES LOTS**

Monsieur le Maire informe de l'attribution des lots pour le dossier de la future école élémentaire :

### **LOT 1 – Gros-œuvre, ascenseur, pilotage**

Entreprise CANARD (Coulommiers) 769.500,00 € HT

### **LOT 2 – Carrelage, faïences**

Entreprise TECHNOPOSE & BEDEL (Montévrain) 23.000,00 € HT

### **LOT 3 – Couverture, bardages bois et métal**

Entreprise ISOLBA (Bonneval) 210.739,90 € HT

### **LOT 4 – Menuiseries extérieures, métallerie**

Entreprise SEGMA (Bussy-Saint-Martin) 134.563,00 € HT

### **LOT 5 – Charpente bois**

Entreprise CORCESSIN (Choisy-en-Brie) 67.000,00 € HT

### **LOT 6 – Electricité, courants forts et faibles**

Entreprise ITEBELEC (Coulommiers) 141.000,00 € HT

### **LOT 7 – Plomberie, CVC**

Entreprise GUILLO (Meaux) 240.000,00 € HT

### **LOT 8 – Cloisons, faux-plafonds, menuiseries bois**

Entreprise SELLIER (Chauffry) 160.000,00 € HT

### **LOT 9 – Peinture, revêtements de sols**

Entreprise BERNIER (Lagny-sur-Marne) 123.220,00 € HT

### **LOT 10 – Sol sportif**

**DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

Lors de la réunion du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la commune aux commissions communales, en précisant que ces commissions pourront être complétées par les deux nouveaux conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Suite à son installation lors de la réunion du 27 mai 2014, M. PICART Joël, nouveau conseiller, est désigné, à l'unanimité, aux commissions travaux et urbanisme.

Lesdites commissions sont désormais composées comme suit :

**VOIRIE – BÂTIMENTS – TRAVAUX - SIGNALISATION**

- Jean Pierre BEAUDET
- Jean-Claude BRUN
- Hervé CHALLIER
- Gary HORNEC
- Jean-Louis NICAISE
- Joël PICART

**URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE – P.L.U.**

- Jean Pierre BEAUDET
- Hervé CHALLIER
- Patricia KISZEL
- Jean-Louis NICAISE
- Anne Marie THIEBAUT
- Joël PICART

**INFORMATIONS DIVERSES****PROJET DE TERRITOIRE**

Dans le cadre du nouveau contrat départemental, le Conseil Général sollicite les collectivités du territoire de Coulommiers Brie et Morin, en leur demandant de déposer leurs intentions de projets à plus ou moins long terme.

11 projets ont été retenus par la commune de Guérard :

1. Construction d'une école élémentaire et d'une salle de sports
2. Amélioration de la sécurité et de la circulation par la mise en place d'un plan pluriannuel de réfection totale de la voirie et du pont de Coude actuellement fermé pour raison de sécurité
3. Aménagement des abords du futur groupe scolaire
4. Création et réhabilitation du réseau des eaux pluviales
5. Réhabilitation du patrimoine communal dont le presbytère, les lavoirs et les puits
6. Aménagement du centre bourg avec maintien et extension du pôle commerces de proximité
7. Rénovation des deux salles communales
8. Développement des infrastructures sportives (pétanque, tennis)
9. Poursuite de l'enfouissement des réseaux
10. Agrandissement du parking de la gare
11. Amélioration des circuits pédestres

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.